

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-113

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	40

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE "APS"

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 8 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENT :

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 13 JUL. 2021

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

Dans le cadre de la protection de l'enfance, l'Association APS met en œuvre depuis janvier 2017, la Prévention Spécialisée sur le territoire de la commune de Draguignan en proposant aux jeunes âgés de 0 à 25 ans et leur famille (en priorité à ceux âgés de 12 à 17 ans) des actions éducatives, individuelles et collectives.

L'exercice 2021 comme celui de 2020, a été impacté par la crise sanitaire. L'association n'a pas eu recours à l'activité partielle pour son action relevant de la protection de l'enfance, appliquant ainsi les recommandations du Ministère. Aucune compensation de salaire n'a été prise en compte sur ce dispositif. De plus, les sollicitations de suivi et de prise en charge ont vu leur nombre croître, notamment dans le domaine des chantiers éducatifs pour lequel la structure peine à répondre à la demande toujours croissante. Cet indicateur souligne l'intérêt des jeunes pour cette activité qui vise à l'insertion professionnelle et la lutte contre l'oisiveté.

L'APS a maintenu durant la crise sanitaire son activité sur Draguignan, telle que :

- Présence et télétravail du chef de service
- Présence de rue de professionnels éducatifs
- Gestion administrative des dossiers (direction et secrétariat)

Sur la base du cadre posé dès 2016, la structure est financée comme suit :

- participation du Département à 50 %,
- participation de la Dracénie Provence Verdon Agglomération à 25% du coût total
- participation de la Commune 25% du coût total

Depuis 2019, le Département du Var a consenti une prise en charge supplémentaire à hauteur de 15 273 €, la Commune de Draguignan, quant à elle, avait attribué une subvention exceptionnelle de 7 636 €.

La dotation prévisionnelle 2021 du Département étant établie sur celle de 2019 et 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, sur cette base, une subvention exceptionnelle de 7 636 € à l'association APS, portant la contribution de la commune à hauteur du financement 2020 soit 41 636 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 7 636 € en faveur de l'association « APS » ;
- dit que ces crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2021.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de la Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur